

La Principauté ^{€2}

Le premier journal d'actualité de Monaco

www.laprincipaute.net

Décembre 2019

Année XXV - Numéro 193 - Mensuel édité par Global Media Associates Sas - Gérant de la publication Roberto Volponi - Rédaction et administration : La Principauté de Monaco - 6, Boulevard de la Turbie 06240 Beausoleil - Tél. : +33 09 50 79 90 84 - Fax (+33) 09 55 99 90 84 - Siège Social : Piazza Caduti della Montagna 45 - 00144 Rome - Tél./Fax (+39) 06 23 31 52 15 - Bureau de Milan : Tél/Fax (+39) 02 70 03 61 42 - Numéro de Commission Paritaire : 0522 U 81608 - Dépôt légal : à la parution - Imprimé sur papier spécial en Union Européenne - Concessionnaire général de publicité : Global Media Associates Sas - Section Publicité - Abonnements : annuel (soit 11 numéros) €20 hors Monaco et France +50% - S'adresser à Global Media Associates - Bureau Abonnements ou à <http://www.laprincipaute.net/abonnez-vous.html>

Dossier Spécial



Qui peut être monégasque ?

Thomas Brezzo, président de la Commission de législation

"20 ans : délai raisonnable"



"20 ans, le temps nécessaire pour une intégration totale"

par Patrice Zehr

Thomas Brezzo, élu de la majorité Primo! et président de la Commission de législation du Conseil national est le Rapporteur de la Proposition de loi n°244 relative à l'acquisition de la nationalité par mariage et discutée en séance publique le 2 décembre dernier.

■ Le modèle monégasque est très favorable aux nationaux qui s'en félicitent à juste titre. Il est donc coûteux. Mais ce qui était possible à 3.000 devient plus difficile à 9.000 et sans doute intenable à 15.000. La démographie menace-t-elle - à terme - d'avantageuses spécificités ?

Thomas Brezzo : "Il est évident qu'avec l'augmentation de notre communauté nationale, nous devons poser le problème sur la table et mener une réflexion prospective. Notre modèle repose sur une priorité pour le logement et pour l'emploi en faveur des Monégasques. Lors de l'annonce du plan national logement par le Prince, l'intervention du président Stéphane Valeri a été claire. Ce plan national logement est en soit la preuve qu'il faudra un jour limiter la progression du nombre de nationaux, sous peine de ne plus pouvoir faire face sur le plan des logements domaniaux, notamment. Cette proposition de loi sur la transmission de la nationalité par mariage, porte sur un sujet sensible et particulièrement important pour l'avenir de notre communauté nationale. Notre modèle social, voulu par nos Princes, mis en œuvre par le Gouvernement, et renforcé régulièrement ces dernières décennies, par l'action du Conseil national, est exemplaire. Il repose notamment sur l'accès de tous les Monégasques dont la situation le justifie, à un logement à loyer modéré, correspondant à leurs besoins, sur un accès prioritaire à des emplois de qualité, ainsi que sur le soutien remarquable apporté par l'Etat aux compatriotes, qui peuvent connaître des situations difficiles à certains moments de leur vie (handicap, chômage, maladie notamment). Il faut regarder la vérité en face en élus responsables : ce modèle nécessite de l'espace et il a un coût important pour le Budget de l'Etat. Notre devoir aujourd'hui, c'est d'anticiper, en ayant le courage de prendre une position claire, afin de pérenniser ce modèle pour les générations futures."

■ Y a-t-il là-dessus consensus entre les élus et qu'en pense le gouvernement ?

TB : " Avant de parler des élus, je voudrais rappeler que le président Valeri, soucieux de préserver l'unité de la communauté nationale, sur un sujet aussi sensible et qui touche à une part de notre identité, a tenu à mener une large concertation avec toutes les associations représentatives des Monégasques, ainsi qu'avec l'ensemble des formations politiques représentées au sein de l'Assemblée. Un large consensus s'est ainsi dégagé pour une décision équilibrée et pragmatique. Pour

autant, certains élus opteraient soit pour le statu quo, soit à l'inverse pour la suppression de la transmission. Une ligne majoritaire s'est dessinée pour porter la durée nécessaire pour l'acquisition de la nationalité par mariage à 20 ans. Quelle que soit leur opinion personnelle, tous les élus ont signé la proposition de loi, dans un souci d'unité et en souhaitant un débat apaisé. Au cours des échanges, il est rapidement apparu que le statu quo, c'est-à-dire le maintien du délai de 10 ans de vie commune pour la transmission de la nationalité à son conjoint, ne paraissait pas envisageable aux yeux de la grande majorité des parties prenantes. À l'opposé, la suppression pure et simple de la transmission de la nationalité par mariage a également été écartée. Cela aurait été une mesure extrême conduisant à ne jamais permettre l'unité de la nationalité au sein des familles, ce qui aurait été contraire au souhait d'intégrer, à terme, les conjoints dans la communauté nationale. Après le vote, le Gouvernement pour sa part aura 6 mois pour nous faire connaître son intention de transformer ou non cette proposition de loi en projet de loi. Nous en saurons plus à ce moment-là. "

■ Un allongement à la hauteur d'une génération, pour la solidité de la famille dans le temps : faudra-t-il envisager des consolidations de droits ?

TB : "Tout d'abord, les Conseillers Nationaux ne se sont pas limités à une approche purement mathématique et comptable, et qui aurait pu conduire à stopper brutalement toute transmission par mariage. Nous avons au contraire pris en compte également les aspects profondément humains et familiaux, qui se rattachent à l'unité de la nationalité dans les familles. Oui ce délai de 20 ans n'est pas le fruit du hasard, il correspond à une génération : c'est le temps nécessaire, pour une personne extérieure à la Principauté, pour une intégration totale, à une culture, à une identité, à un pays. Cette prise en compte de l'humain et de la réalité des foyers, nous a conduits à penser que cet allongement de la durée du mariage devait nécessairement s'accompagner d'un renforcement des droits attachés à la qualité de conjoint. De même, les élus ont souhaité qu'au-delà de la nationalité, les liens entre un parent non-Monégasque, d'un enfant de nationalité monégasque soient préservés et donc les droits de ces personnes affirmés davantage."



■ Le Souverain estime que l'idée du Conseil national est «intéressante» mais que le débat n'est pas clos. Il a demandé des études et des simulations plus poussées. Quelles autres pistes pourraient-elles être envisagées dans 6 mois ? Pourrait-on conclure que notre prospérité pourrait faire face sans mesures au monégasque boom ?

TB : " Les chiffres nous indiquent, qu'alors que l'on comptait environ 3.000 Monégasques en 1950, la communauté nationale compte 9.326 Nationaux au 31 décembre 2018, soit un nombre multiplié par plus de 3 en moins de 70 ans. L'analyse de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques (IMSEE) projette, en l'état de la loi actuelle, que, d'ici 50 ans, la Principauté pourrait compter 14.700 Nationaux, soit une augmentation de 62 % de leur nombre. La proposition de loi que nous allons voter début décembre permet de limiter cette progression d'environ un millier de personnes, sans que cela porte atteinte à l'unité - à terme - de la nationalité au sein des familles."

COMMUNIQUÉ DE LA FÉDÉRATION MONÉGASQUE DE KICKBOXING, KRAV-MAGA ET PANCRACE (F.M.K.P.), AGRÉÉE PAR LE GOUVERNEMENT PRINCIER



MONACO



CLAUDE POUGET & EDDIE MOLINA

CHAMPIONS DU MONDE DE KRAV-MAGA*




Le 2 novembre 2019 à Paris en finale sur le score de 5 à 0 - *Technique - catégorie +55 ans

La F.M.K.P. et l'Académie Internationale d'Arts Martiaux de Monaco félicitent leur équipe de Monaco, Championne du monde (Claude Pouget et Eddie Molina). Claude POUGET devient historiquement le 1^{er} monégasque à être champion du monde en arts martiaux, de combat et de Self-Défense : le Krav-Maga !

Eddie MOLINA, triple ceinture noire en Arts Martiaux (Judo, Karaté, 3^{ème} dan Taekondo), a été formé au Krav-Maga (ceinture verte) par Claude POUGET, lequel est par ailleurs :

- Au sein de la World Federation of Krav-Maga. Membre du Comité Directeur et de la Commission technique.
- Au sein de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (F.F.K.) - Délégation Ministérielle pour le Krav-Maga. Expert Fédéral de Krav-Maga, 6^{ème} Dan, Membre de la Commission Nationale et des Grades de Krav-Maga, Responsable Régional P.A.C.A. et Départemental des Alpes Maritimes des Grades de Krav-Maga.
- Au sein de la Fédération Monégasque F.M.K.P., agréée (équivalent de la Délégation Ministérielle en France) par le Gouvernement Princier. Directeur Technique national fondateur (2001).
- Au sein de l'Académie Internationale d'Arts Martiaux de Monaco (A.I.A.M.M.), agréée par le Gouvernement Princier. Directeur Technique fondateur (1997), Diplômé Supérieur d'Etat (BE2).



Peace and Sport est partenaire de la F.M.K.P. et de l'A.I.A.M.M.

Merci à tous !

* Je suis très heureux de dédier ce titre mondial à Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II, modeste expression de ma reconnaissance pour Son soutien déterminant, au succès des actions de nos organisations sportives et de nos disciplines. Eddie Molina et moi-même sommes heureux d'avoir transmis à Son Altesse le trophée de Champion du monde qui nous a été décerné », souligne Claude Pouget.